



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Vienne

Commune : Jabreilles-Les-Bordes

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Martial

Monument(s)

Appellation : Eglise paroissiale Saint-Martial

Protection : classement

Arrêté : classement le 25/05/2000

Étendue de la protection : Eglise (cad. A 1427)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.